

DCM20230131-2	<p style="text-align: center;">Séance du 31 janvier 2023 à 18h30</p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois le trente et un du mois de janvier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 23 janvier 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à , a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS EDUCATION, URBANISME ET CULTURE SUITE A LA DÉMISSION DE MADAME LAËTITIA LIEGEART

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 installant les commissions municipales.

Il informe le Conseil Municipal que Madame Laëtitia LIGEART a présenté sa démission de son mandat de Conseillère Municipale le 19 décembre 2022. Madame Hélène GIGON, suivante sur la même liste a également présenté sa démission le 11 janvier 2023, c'est donc Monsieur Régis ARNOLD qui siège désormais au Conseil Municipal.

Il convient à présent de remplacer Madame Laëtitia LIEGEART dans ces commissions.

Commission Education :

Composition actuelle :

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
EDUCATION	Mme Laurence DI VANNI	Laëtitia LIEGEART	Sylvie WERNY
		Maryline CHALOT	
		Romuald GADET	

Monsieur le Maire propose de remplacer Madame Laëtitia LIEGEART par

<i>COMMISSION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
EDUCATION	Mme Laurence DI VANNI	Maryline CHALOT	Sylvie WERNY
		Romuald GADET	

Commission Urbanisme :

Composition actuelle :

<i>COMMISSION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
URBANISME	M. Mathieu GAGLIARDI	Christine GUEY	Christian TOITOT
		Alain KMOCH	
		Patrick LIEGEART	

Monsieur Régis ARNOLD est une personne qualifiée dans cette commission. Monsieur le Maire propose de le désigner membre élu.

<i>COMMISSION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
URBANISME	M. Mathieu GAGLIARDI	Christine GUEY	Christian TOITOT
		Alain KMOCH	
		Patrick LIEGEART	
		Régis ARNOLD	

Commission Culture :

Composition actuelle :

<i>COMMISSION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
CULTURE	Mme Maryline CHALOT	Christine GUEY	Sergio BEE
		Sophie MOREL	
		Laëtitia LIEGEART	

Monsieur le maire propose de remplacer Madame Laëtitia LIEGEART par

<i>COMMISSION</i>	<i>RESPONSABLE</i>	<i>ELUS</i>	<i>ELUS</i>
		<i>MAJORITE</i>	<i>OPPOSITION</i>
CULTURE	Mme Maryline CHALOT	Christine GUEY	Sergio BEE
		Sophie MOREL	

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, à _____ de ses membres présents ou représentés,
 ➤ approuve la nouvelle composition des commissions Education et Culture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Seloncourt, le 31 janvier 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER